



Mutation et droit parents séparés

Par **Fredonner**, le **23/10/2019** à **08:08**

Bonjour, je suis séparé avec la mère depuis un an. Nous avons la garde alternée non officielle une semaine sur deux.

La mère vient de bénéficier de deux mois de congés bonifiés à l'île de la Reunion je vais faire mon possible pour y aller afin de me rapprocher de mon fils..

Elle a demande sa mutation pour l'île de la Reunion avec mon fils..je ne suis pas d'accord qu'elle le sépare de moi et ma famille, école etc...je souhaiterai savoir quels sont les droits dans ce cas là si je peux toujours saisir le Jaf. En vous remerciant cordialement

Par **amajuris**, le **23/10/2019** à **09:35**

bonjour,

effectivement, je vous conseille de saisir le JAF rapidement avant son départ pour la Réunion.

salutations